

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 mars 2016

L'an deux mille seize et le dix-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 11/03/2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Danick FLEURY, Benoit THIBAUT, Gilles BELTRI, Sandrine DESSEAUX, Eric GALLY, Alain DUBOIS, Jean-Michel DAMAY, Cindy DAUBIN

Absents excusés : Mmes Myriam FERRIERE et Estelle CLEUET.

Pouvoirs : Mme Cleuet a donné pouvoir à M. Lescureux.

Madame Cindy DAUBIN a été désignée secrétaire.

1 / ACCESSIBILITE ECOLE – Dotation soutien investissement local

Le Maire rappelle que le dossier Accessibilité a fait l'objet d'une demande de subvention DETR et se chiffre à 98.180,12€ ttc (81.816,77€ ht). Ces travaux peuvent également être subventionnés au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (fonds d'Etat). Il communique les modalités d'attributions de ce financement ; une sélection des dossiers se fait sur dépôt d'une fiche projet ; une délibération est nécessaire pour finaliser le dossier s'il est retenu. Subvention possible 16.363€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite un financement au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Par ailleurs, le Conseil Départemental va voter son budget le 23 mars et définir sa politique d'aide aux Territoires 2017-2022 ; les modalités d'attribution des subventions au cours de l'année transitoire 2016 seront également précisées. Le Maire suggère de délibérer dès à présent pour solliciter une aide pour les travaux d'accessibilité pourvu qu'ils soient retenus dans la liste des projets éligibles. Accord unanime du Conseil.

2/ PERSONNEL COMMUNAL :

- **Annualisation temps de travail de Mme Sandrine Darcis** : Le Maire rappelle la demande de l'agent de voir sa rémunération mensualisée sur 12 mois (rémunération actuelle sur 10 mois de l'année scolaire). Les durées de services des deux emplois qu'elle occupe passeraient de 13,5h pour le poste d'adjoint d'animation à 11,76h et pour le poste d'adjoint technique de 5,4h à 4,7h. La rémunération sur 12 mois induira une augmentation de coût pour la commune d'environ 620€ - Adopté par 12 voix pour / 1 contre / 1 abstention.
La date d'effet de cette modification interviendra au terme du contrat actuel soit le 06/07/16.
- **Avancement de grade Mme Florence Pringuer** : Le Maire informe les Conseillers qu'il va proposer l'avancement de grade au poste d'adjoint technique 1^{er} cl de Florence Pringuer ; il est conditionné à la création du poste par le Conseil Municipal. Surcoût annuel de 310€
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe au 1^{er} avril, la date d'avancement sera fixée par le Maire.
- **Formation contrat avenir** : Le contrat d'avenir signé pour l'embauche de Kévin Darcis prévoit une formation ; le Maire propose une formation CACES R389 cat.3 et communique les devis obtenus. Le Conseil valide la proposition du Greta – coût 357€ ttc sur 3 jours en avril. Le renouvellement du contrat est envisagé pour 1 ou 2 années – décision reportée.
Une formation « recyclage » pour le CACES de M. Franck Hanquier est nécessaire également – coût 344€ sur 2 jours aux mêmes dates.

3/ FINANCES COMMUNALES :

- **Assurances statutaires** : Le Centre de gestion propose un avenant d'une année au contrat groupe des risques statutaires aux mêmes conditions financières pour 2017 qu'en 2016, afin

de permettre aux nouvelles entités communautaires (fusion des communautés de communes) créées au 01/01/2017 de mettre en concurrence les différentes sociétés : Adopté à l'unanimité.

- **Frais formation élus** : Des formations gratuites sont proposées aux conseillers par l'association des Maires de la Somme. Le Conseil décide de prendre en charge le coût forfaitaire du repas auprès de l'AMF80.
- **Feu d'artifice** : Le Conseil décide de reconduire cette dépense ; à une certaine majorité, le conseil demande à ce que le tir soit fait au terrain de football.
- **Mise à disposition Salle polyvalente** : La Commune met la salle polyvalente à disposition des familles endeuillées de la commune. Le Conseil décide d'accorder également cette possibilité aux familles du village concernée par la perte d'un ascendant ou descendant au premier degré n'habitant pas le village.

4/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Matériel comité des fêtes** : Les statuts du Comité prévoient la remise de l'actif de l'association à la commune dans le seul cas de dissolution. Distinction doit être faite entre la vaisselle d'une part et le matériel (friteuse/barnum) qui comporte un risque et pour lequel nous ne serions pas assurés en cas de dommage. En conclusion, le Conseil décide d'inclure la location de la vaisselle dans la régie de la salle polyvalente au même tarif mais de ne pas s'engager sur le prêt ou la location du barnum ou de la friteuse (1 abstention).
- **FDE 80 – Adhésion de Ham** : Le Conseil se prononce favorablement à l'adhésion de la commune de Ham au sein de la FDE80.
- **FDE 80 – Transfert de compétence** : Le Conseil se prononce favorablement (1 abstention) au transfert de la compétence en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge (bornes) nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybride rechargeables.
- **Bilan énergétique Ecole-Mairie-logements** : Le bilan réalisé par la FDE en octobre 2014 reprend les bâtiments concernés et liste les préconisations de travaux à réaliser. Il a été communiqué à l'architecte, M. Roux. Celui-ci propose de conjuguer la réalisation de ces travaux avec ceux de l'extension de l'école en les incluant dans le marché. Le Conseil considère que les travaux d'isolation peuvent être réalisés par le personnel communal et que ceux de régulation thermique sont à étudier séparément.
- **Ass. Les Minots** : L'association organise le 26 mars prochain une chasse aux œufs de Pâques et demande à la commune de prendre en charge le goûter. Le Conseil se prononce contre ce principe par 6 voix contre – 3 pour – 3 abstentions.
- **Rue de Davenescourt** : Le bas-côté devant la mare, rue de Davenescourt, sera décaissé et chargé en grattage de route.

Monsieur Daigny questionne le Maire sur les panneaux d'entrée de village installés rue de Davenescourt et trouve qu'il aurait été judicieux qu'ils soient moins larges.

- **Concert du 25 juin** : Le centre musical La Si Sol de Moreuil présentera un concert dans l'église le 25/06. Les sanitaires de la salle de garderie seront mis à disposition, la sacristie servira de vestiaires.
- **Silos agricoles** : Madame Patte et Monsieur Thibaut font remarquer que des dizaines de camions de sable ont été déposés sur les silos au bout de la rue de Villers et chemin de Corbie, que le chemin de Villers a été fortement dégradé et demandent si la commune a donné son accord au préalable. Les silos sont mis à disposition et entretenus aux frais et par les agriculteurs. De plus, ils doivent servir à déposer les prochaines livraisons de boues d'amendement.

Le Maire n'est pas au courant, il a uniquement été sollicité pour prendre des arrêtés de circulation pour le chemin de Corbie. Ces demandes concernent la pose de réseau HTAS pour le raccordement du parc éolien Hangest/Plessier/Mézières. Le Maire se rapprochera des services compétents.

- **Demande voirie** : M. Thibaut demande que l'entrée sur la place publique soit déplacée et remplacée par une sortie, pour raisons de sécurité. L'entrée pourrait se faire par le bout de

l'allée des tilleuls qui se situe entre la place et le terrain de pétanque. Le conseil, est d'accord.

M. Dubois rapporte la demande d'installation d'un panneau stop chemin de Croix Sire. Pas de décision prise.

- **Ecole** : Des actes de violence et de racisme sont survenus à l'école. Une réunion des parents de la classe du cours moyen est prévue le 18/04. Le Maire interviendra pour demander d'avancer la date.
- Monsieur Daigny attire l'attention du Conseil sur le dépôt de cars, rue d'Hangest ; il est regrettable d'avoir cette vision à l'entrée du village. Les dépôts devaient rester en retrait de la rue, mais ils sont de plus en plus importants. Il serait opportun de se rapprocher de l'exploitant.
- Monsieur Daigny signale que la Ccalm a procédé à l'enlèvement du calvaire rue de Moreuil qui menaçait de tomber. La réparation sera faite par la Ccalm compte tenu du transfert des calvaires à l'inventaire communautaire.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 24 mars 2016

Le Maire,